

Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 14H00, le Comité technique s'est réuni au **Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan** sous la présidence de **Monsieur Gérard MOREAU**, Maire de Sabres.

Monsieur Gérard MOREAU procède à l'appel,

Assistaient à la réunion

• En qualité de représentants des élus :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| . Gérard MOREAU, | Maire de SABRES |
| . Christine FOURNADET, | Maire de CASTELNAU-CHALOSSE |
| . Christian DUCOS, | Maire de SOUPROSSE |
| . Jean-Marc LARRE, | Maire de BIAUDOS |
| . Serge POMAREZ, | Maire de HEUGAS |

• En qualité de représentants du personnel :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| . Fabien BARRIERE, | Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT) |
| . Floriane LACAULE, | C.C COTE LANDES NATURE (CGT) |
| . Ludovic LAVOINE, | C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT) |
| . Christophe DARRIGADE, | Mairie de OEYRELUY (CFDT - Interco) |
| . Isabelle LABEYRIE, | Mairie de LEON (CFDT) |
| . Delphine DUMEAU, | Mairie de ROQUEFORT (UNSA) |
| . Laurence LADOUSSE, | Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA) |
| . Bruno BALDASSINI, | Mairie de BELHADE (FO) |

• Assistaient également à la réunion : (sans voix délibérative)

- | | |
|---------------------------|------------------------------------|
| . Jérôme DEYRIS, | Mairie de LABOUHEYRE (CGT) |
| . Anne SENTUC, | Centre de gestion des Landes (CGT) |
| . Anne DE PISCHOF, | Mairie de SARBAZAN (UNSA) |

• Etaients absents ou excusés :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| . Fabienne LABY-FAUTHOUX, | Maire de POYANNE |
| . Hervé BOUYRIE, | Maire de MESSANGES |
| . Yann BOUFFIN, | Maire de CALLEN |
| . Alain GAUBE, | Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC |
| . Hélène COUSSEAU, | Maire de LESPERON |
| . Gilles COUTURE, | Maire de GEAUNE |
| . Chantal DOUCET, | Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD) |

• Autres participants :

- . Yvan SAVARY,
- . Fadela BOUALI,
- . Corine LEVY,

Directeur Général des services, Centre de gestion
 Service comité technique, Centre de gestion
 Service comité technique, Centre de gestion

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

Désignation du secrétaire adjoint de séance : **M Floriane LACAULE** est candidate pour cette tâche.

DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS

II – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

<u>Irrigadour – Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Syndicat Adour Midouze – Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Institution Adour – Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Mouscardes</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Oeyreluy</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE	ABSTENTION 6
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Saint-Jean-de-Marsacq</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION 2
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Sivu Adour Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE	ABSTENTION 6
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Vielle Saint-Girons</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité		
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité		

ASTREINTES

<u>Syndicat du chenil de Birepoulet - Capbreton</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

<u>Commune de Saint-Laurent-de-Gosse</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

REGLEMENT INTERIEUR

<u>ADACL Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE 5	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		

COMPTE EPARGNE TEMPS

<u>Institution Adour – Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE	ABSTENTION 6
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

<u>Syndicat Mixte des Mileux Naturels – Morcenx-la-Nouvelle</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE	ABSTENTION 6
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

<u>Communauté de communes Landes d'Armagnac - Roquefort</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE	ABSTENTION 6
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

<u>Commune de Labouheyre</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

ORGANIGRAMME

<u>Communauté de communes des Grands Lacs – Parentis-en-Born</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Syndicat Adour Midouze – Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Institution Adour – Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Commune de <u>Saint-Jean-de-</u> <u>Marsacq</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 4	CONTRE	ABSTENTION 4
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

SUPPRESSION DE POSTE

Commune de <u>Labouheyre</u> Adjoint technique (18/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Commune de <u>Saubion</u> Adjoint technique (34/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Commune de <u>Saubion</u> Atsem principal de 1 ^{ère} classe (32/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

Commune de <u>Sorde</u> <u>l'Abbaye</u> Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (15/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

TELETRAVAIL

<u>Syndicat Adour</u> <u>Midouze</u> <u>Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de</u> <u>Mugron</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

TEMPS PARTIEL

<u>Commune</u> <u>d'Angresse</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

III – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIERE DE PROMOTION ET VALORISATION DE PARCOURS PROFESSIONNELS

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

<u>Commune de Campagne</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		
<u>Commune de Campet et Lamolère</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		
<u>Commune de Carcen Ponson</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		
<u>Commune de Gibret</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Commune Louer	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>			
Commune de Mézos	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>			

IV – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes de l'article 49 de loi du 25 janvier 1984 modifiée, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité technique dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

<u>Syndicat du Bassin Versant des Luys - Hagelmau</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Campet et Lamolère</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			8	
	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
5				
<i>Avis favorable à l'unanimité</i>				

<u>Commune de Pontenx-les-Forges</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

V – ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET DE CRITERES DE REPARTITION Y AFFERENT

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement.

Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité technique.

1^{er} PASSAGE

Commune de Souprosse	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			8	
	<i>Avis défavorable unanime</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
4			1	
<i>Avis favorable</i>				

Commune de Saint-André-de-Seignanx	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			8	
	<i>Avis défavorable unanime</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
4			1	
<i>Avis favorable</i>				

Commune d'Escources	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			8	
	<i>Avis défavorable unanime</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
4			1	
<i>Avis favorable</i>				

2^{eme} PASSAGE :

Syndicat du Bassin Versant des Luys - Hagetmau	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			8	
	<i>Avis défavorable unanime</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
4			1	
<i>Avis favorable</i>				

VI – AIDE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ET SUR L'ACTION SOCIALE

FORFAIT MOBILITE DURABLE

<u>Commune de Labouheyre</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION 1
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

<u>Syndicat Adour Midouze</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Mugron</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

VII – FORMATION, INSERTION ET PROMOTION DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

CONDITIONS D'ACCUEIL DES APPRENTIS

<u>Syndicat Adour Midouze</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

DOSSIERS SOUMIS POUR INFORMATION

PLAN D'ACTION EGALITE PROFESSIONNELLE

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à :
15h35

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
 Gerard MOREAU (Maire de Sabres)	 Jean-Marc LARRE (Maire de BIAUDOS)	 Floriane LACAULE (CGT)